

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le 26 septembre 2023 à 18h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME LANNELUC, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
MME BAHOUGNE, qui a donné procuration à MME NEOLIER
M. BIDOUBE, qui a donné procuration à MME LANNELUC

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2023

DATE DE L'AFFICHAGE : 3 octobre 2023

★★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 032-23- OBJET : Tarifs du CCAS

M. le Président rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration doit chaque année, se prononcer sur les tarifs des différents services.

Pour l'année 2024, afin de faire face à l'inflation générale M. le Président propose au Conseil une augmentation des tarifs suivants :

- | | | |
|---|---|---------|
| ✓ Participation pour les accompagnants au repas des aînés | ↔ | 40.00 € |
| ✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) | ↔ | 2.00 € |
| ✓ Manifestations diverses : | | |
| - Café - Thé – Infusion) | ↔ | 1.00 € |
| - Bouteille d'eau (25cl) | ↔ | 1.00 € |
| - Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl) | ↔ | 1.50 € |

Et Il propose une reconduction des autres tarifs à savoir :

- | | | | |
|---|----------------|---|------------------|
| - Boissons alcoolisées : | Au verre | ↔ | 2.00 € à 5.00 € |
| | A la bouteille | ↔ | 6.00 € à 30.00€ |
| - Gâteaux, friandises, tapas..... | ↔ | | 1.00 € à 10.00 € |
| - Tombola | ↔ | | 1.00 € à 10.00 € |
| - Entée spectacle, thé ou goûter dansant..... | ↔ | | 2.00 € à 30.00 € |
| (Avec ou sans restauration) | | | |

Auteur : M. Bernard GUIRAUD. Président du CCAS. publié le 3 octobre 2023

✓ Bus (pour les courses Mardis et Samedis)
Au-delà de 5 voyages par mois

✓ Colis « Beauté-hygiène »

destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et +, qui seront refacturés à la Ville ou CCAS du domicile de secours des pensionnaires.

✓ Copie en noir et blanc de documents :

Copie A4 0.18 € Copie A3 0.36 €

Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur. Le paiement préalable pourra être exigé.

✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.



**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

↳ **De fixer** ainsi qu'il suit les tarifs du CCAS à compter du 01/01/2024 :

- ✓ Participation pour les accompagnants au repas des ainés ↳ 40.00 €
- ✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) ↳ 2.00 €
- ✓ Manifestations diverses :
 - Café - Thé – Infusion) ↳ 1.00 €
 - Bouteille d'eau (25cl) ↳ 1.00 €
 - Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl) ↳ 1.50 €
 - Boissons alcoolisées :
 - Au verre ↳ 2.00 € à 5.00 €
 - A la bouteille ↳ 6.00 € à 30.00€
 - Gâteaux, friandises, tapas..... ↳ 1.00 € à 10.00 €
 - Tombola ↳ 1.00 € à 10.00 €
 - Entée spectacle, thé ou gouter dansant..... ↳ 2.00 € à 30.00 €
(Avec ou sans restauration)
- ✓ Bus (pour les courses Mardis et Samedis) ↳ 1.00 € par voyage
Au-delà de 5 voyages par mois ↳ Forfait à 5.00 €
- ✓ Colis « Beauté-hygiène » ↳ 15.00 €
destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et +, qui seront refacturés à la Ville ou CCAS du domicile de secours des pensionnaires.
- ✓ Copie en noir et blanc de documents :
 - Copie A4 0.18 € Copie A3 0.36 €

Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur. Le paiement préalable pourra être exigé.
- ✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

↳ **D'autoriser** M. le Président à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

A Lesparre-Médoc, 27 septembre 2023
Le Président du CCAS,

Bernard GUIRAUD